IE-176

Interpellation écrite du 28 octobre 2026 de M. Alexandre Diogo: «Rues-Basses en chantier et en mauvais état: quelles sont les règles et qu'est-ce qui est prévu par la Ville?»

Au cœur de notre cité, les Rues-Basses sont l'une des vitrines de Genève. Pourtant, il faut bien avouer que les habitantes et habitants, commerçantes et commerçants et touristes font trop souvent face à des chantiers à ciel ouvert plutôt qu'à une belle rue marchande. Et ces nombreux chantiers laissent des traces derrière eux: l'état de la chaussée en plusieurs endroits est plutôt inesthétique.

Ces problèmes ne sont pas nouveaux et ont été relevés à de nombreuses reprises, à la fois au Conseil municipal et au Grand Conseil. Dans la motion M 2816 du Grand Conseil, par exemple, les autorités municipales avaient notamment annoncé que des grands projets de rénovation étaient prévus.

Deux éléments me semblent préoccupants et demander une réponse de la part du Conseil administratif. Le premier, c'est l'état de la chaussée et des trottoirs. En de nombreux endroits, des revêtements différents se superposent. Cela sans parler des pavés clairsemés à quelques endroits.

Le deuxième, c'est l'accumulation de chantiers et d'ouvertures de chaussée dans ces rues. Depuis plusieurs mois, les jours ne se succèdent pas sans nouveau chantier dans ces rues. Des emplacements ouverts il y a seulement quelques semaines sont rouverts seulement quelques jours plus tard par d'autres. Cela engendre des nuisances incessantes, autant en termes de mobilité et d'esthétisme que de bruit.

Pour cela, voici mes questions au Conseil administratif:

- quels sont les projets de rénovation et/ou d'aménagement prévus pour les Rues-Basses entre la Corraterie et Rive (à l'exception du projet de Rive, déjà connu) ces prochaines années?

- Quels sont les critères pour remplacer, ou non, le pavage ou le revêtement dans les Rues-Basses après des travaux lorsque des intervenants ouvrent la chaussée? Merci de préciser à la fois concernant les trottoirs et la chaussée.

- Quelle coordination existe ou est demandée entre les différents maîtres d'ouvrages pour éviter des ouvertures continuelles sur les Rues-Basses? En particulier entre les SIG, les TPG, la Ville, etc.

- Quelles sont les règles qui définissent quelle emprise sur le trottoir est possible lors de travaux dans les bâtiments donnant sur les Rues-Basses?